

**MAIRIE DE
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
Fax : 03 87 09 88 80
E-mail : mairie@rohrbach.fr



**EXTRAIT
DES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2026
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 057-215705898-20260408-20_2026-DE

Membres en exercice : 19

Présents : 17 (quorum atteint)

Mme ALBERT Aurélie ; Mme ANDRIEUX Marie ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles M. BECK Joël ; M. BICHLER Yann ; M. BOTZUNG Pierre ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; Mme RIMLINGER Isabelle ; M. SEITLINGER Vincent ; M. STEINER Jean-Pierre.

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 2

M. Joël BECK ; Mme BECKER Anne

Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 0

Soit un nombre de votants (membres présents et représentés) : 19

Secrétaire de séance : Pierre LETZELTER, secrétaire général de mairie.

20. Désignation des représentants du conseil municipal au comité de l'association pour l'animation à Rohrbach (APAR)

Sur le rapport de Monsieur le maire

Vu les statuts de l'APAR

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de la commune de Rohrbach-lès-Bitche de désigner en son sein 8 membres devant faire partie du comité de l'APAR, étant entendu que le maire en est membre d'honneur;

Monsieur le Maire ayant proposé une liste de candidats dont les noms suivent :

M. Gilles BECK, Mme Arzou KORKUT, M. Jean-Jacques MANSUY, Mme Sophie MISCHLER, Mme Virginie NZOSSU, Mme Delphine ORDENER, Mme Isabelle RIMLINGER, M. Jean-Pierre STEINER,

Aucune autre liste de candidats n'ayant été déposée, ni aucun candidat ne s'étant déclaré après appel en séance ;

Le conseil municipal de Rohrbach-lès-Bitche, après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité,

M. Gilles BECK, Mme Arzou KORKUT, M. Jean-Jacques MANSUY, Mme Sophie MISCHLER, Mme Virginie NZOSSU, Mme Delphine ORDENER, Mme Isabelle RIMLINGER, M. Jean-Pierre STEINER, comme représentants de la Commune à l'APAR.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 10 avril 2026*

*Le Maire
Vincent SEITLINGER*

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication